



La **MAIRIE** est ouverte au Public
dans le respect des consignes sanitaires:

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8 h 30 – 12 h 00

Port du masque OBLIGATOIRE



Mairie : **04 72 24 91 12** - mairie@treves69.fr

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves
sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

Retrouvez toutes les Infos
de Vienne Condrieu Agglomération sur le site:
<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Les salles communales restent fermées à la réservation
pour les particuliers et associations jusqu'à nouvel ordre.
Les parcs sont ouverts au public dans le respect des
consignes sanitaires : gestes barrières et distanciation.

Dates à retenir

Matinée Moules Frites de 11h30 à 13h30 au Fautre.	Dimanche 28 février
Intervention Point Information Jeunesse de 10h30 à 11h30 Salle du conseil en Mairie de Trèves	lundi 12 avril



URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

Rappel des N° d'urgence :

17 Police Secours
18 Pompiers SDIS
15 Samu
3919 Violences conjugales ou
envoyez un SMS au **114**
119 Enfance en danger.
0800 23 13 13 Drogues Info service

En cas de panne ou problème sur les
réseaux , appeler les N° d'URGENCE,
seuls services compétents pour vous
apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443
-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

**LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
service courriers.**



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte

Horaires
Tous les mercredis
de 16h à 18h30
Tous les samedis
de 10h à 12h

Nouveau:

le magazine " Réponse à tout "
est disponible

Dans le respect des gestes barrières
et pour la sécurité de tous,
le masque est obligatoire
Gel à disposition



Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons)
doivent se faire spontanément recenser entre le
jour de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la
date d'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour s'inscrire sur
les listes électorales.

Se présenter en Mairie muni du livret de famille
+ carte d'identité

Renseignements en mairie : 04 72 24 91 12

Inscriptions sur les listes électorales

Pensez à vous inscrire pour les prochaines
élections Régionales et Départementales
qui auront lieu en juin 2021

Inscription en mairie muni de votre carte
d'identité + Justificatif de domicile

Inscription possible en ligne sur :

www.demarches.interieur.gouv.fr

Infos Commune



Illiwap

Illiwap trouve peu à peu son utilité ; vous êtes désormais plus de 120 abonnés à accéder aux informations que nous diffusons via cette application.

Rappel : Pour vous abonner gratuitement, il vous faut télécharger **Illiwap** sur votre téléphone portable puis rentrer le nom **Trèves** et cliquer sur **Suivre**.

En plus de la station principale, nous avons créé 3 stations liées qui vont nous permettre de « cibler » les destinataires des informations ; ainsi vous pouvez choisir de recevoir ou non

- les informations émanant de l'école : **L'école Page d'écriture > @69252:ecole-page-decriture**
- les informations concernant les services péri et extrascolaires (cantine, garderie, centre de loisirs) :
Périsco & Extrasco > @69252:perisco-extrasco
- les informations concernant la jeunesse (Anim'jeunes, Point information jeunesse, ...) :
Jeunesse > @69252:jeunesse

**Alors si ce n'est déjà fait, n'hésitez plus à nous rejoindre, téléchargez Illiwap !
Et n'hésitez pas à partager les informations autour de vous !**

Intervention Point Information Jeunesse dans notre commune

Cette année encore, l'opération des Jobs d'été avec le BIJ de Vienne est renouvelée.

Contexte oblige, le forum va se dérouler virtuellement **le vendredi 16 avril 2020**

En amont de ce forum, sont proposés aux jeunes des ateliers Jobs ready (création, correction de cv, lettres de motivation, entretien d'embauche, ...)

Le PIJ vient à la rencontre des jeunes:

lundi 12 avril de 10h30 à 11h30 Salle du conseil en Mairie de Trèves

pour traiter avec eux de tous les sujets de l'information jeunesse : Jobs d'été mais aussi Orientation, Recherche de stage, Alternance, BAFA, **N'hésitez pas à participer !**

Sophie MOREL Informatrice jeunesse/Promeneur du Net

smorel@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Tél: 04 87 59 00 01 - 06 11 43 05 79

Facebook: Pij de Vienne Condrieu Agglomération

Promeneur du Net: <https://www.facebook.com/sophie.pij.7>



Maison des Services Publics

1, place des Droits de l'Homme-69420 Condrieu

Incivilités - Crottes de chien - chiens en liberté



Suite aux constats récurrents sur le domaine public nous vous rappelons que :

Les déjections canines sont interdites sur : les voies publiques ; les trottoirs ; les espaces verts publics ; les espaces des jeux publics pour enfants.
Et tout cela par mesure d'hygiène publique.



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

En cas de non-respect , l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Les animaux en liberté, peuvent engendrer des dégâts, générer des accidents de circulation, apeurer ou mordre des enfants ou des adultes.

La divagation des chiens est interdite

Tout chien en liberté , sans collier peut faire l'objet d'un signalement SPA

Infos Commune



Défibrillateur

Une personne habitant Trèves, victime d'un arrêt cardiaque a eu la vie sauve grâce à la réactivité de ses voisins et à la présence du défibrillateur à l'entrée de la mairie.

Les personnes présentes sur les lieux se sont immédiatement, et avec succès, portées au secours de la victime ! Un comportement citoyen et un acte de bravoure qui méritent d'être soulignés. Félicitations !

Un évènement qui nous rappelle l'importance vitale d'un tel matériel ainsi que de la sensibilisation aux gestes de premiers secours.

Pour info et rappel, un 2^{ème} défibrillateur est à disposition près du gymnase (salle sous le terrain de foot) du Fautre. L'appareil situé à la mairie a été installé à l'initiative de Robert GAUTHIER (Conseiller municipal décédé en 1997) alors que celui du Fautre a été mis en place par l'Association des 4 Vents.

Comment utiliser un défibrillateur cardiaque ?

La défibrillation est un traitement indispensable contre la fibrillation ventriculaire, à l'origine de la grande majorité des arrêts cardiaques. Elle consiste à délivrer un choc électrique à travers le thorax, et plus particulièrement à travers la paroi du cœur, pour l'arrêter momentanément, avec l'espoir qu'il redémarre spontanément et de façon régulière.



On conseille aux témoins d'un arrêt cardiaque de s'assurer de la **protection** immédiate de la victime, d'**alerter les secours** (en appelant **le 15**), puis de **pratiquer une ventilation artificielle** (bouche-à-bouche) en alternance avec des **compressions thoraciques** pendant environ 2 minutes.

Si un défibrillateur cardiaque est à proximité, il faut immédiatement s'en saisir. Après sa mise en route, dès le **démarrage**, l'**appareil va guider l'utilisateur de manière vocale**

Sans défibrillateur, le témoin doit continuer d'alterner les insufflements et les compressions thoraciques en attendant l'arrivée des secours.

Une Urgence, Alerte les secours

Faites le 15



ou 114

Une urgence ?
Envoyez un SMS au 114

114, numéro d'urgence
pour les personnes
avec des difficultés
à entendre ou à parler.

URGENCE
114

+ D'INFOS
www.urgence114.fr



Campagne de vaccination COVID 19

Retrouvez tous les centres de vaccination Covid en France
sur le site www.sante.fr

ASSOCIATIONS



Cette année l'ASQV section FOOT organise sa traditionnelle matinée **Moules-Frites** dans une version « à emporter »



Dimanche 28 février 2021 de 11h30 à 13h30 au Fautre.

7€ la portion de moules/frites - Livraison à la buvette du bas.

Pour mieux vous servir, Réservation recommandée par SMS au 06 87 13 71 19 (Nom de famille + nombre de portion).



D'avance , Merci pour votre compréhension.

Infos diverses



URBANISME

Permanence de l'architecte conseil du parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment Les Eclats face à la mairie/ **chaque 1^{er} mercredi du mois**) Tel: 04.74.87.52.01



Logement : des aides possibles sur l'ensemble du territoire



Vous êtes propriétaire bailleur ou occupant d'un logement?

Un partenariat avec SOLiHA Rhône et Grand Lyon permet d'accompagner les propriétaires des 11 communes de la région de Condrieu dans leurs travaux de rénovation.

Une permanence a lieu tous les 1^{er} mercredis du mois, de 14h à 16h, en mairie d'Échalas ou de Condrieu,

A Echalas : le 3 mars - le 5 mai

A Condrieu : le 7 avril - le 2 juin.

tenue Pour tout renseignement sur votre projet, vous pouvez joindre SOLiHA Rhône et Grand Lyon : par
Aude · Tél : 04 37 28 70 20 Mail : a.richard@solihha.fr Ri-
chard. · Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition Les

pro-
chaines permanences en 2021 :

Permanences d'Informations



Logement : conseils juridiques financiers et fiscaux (ADIL)

Logement : des aides possibles sur l'ensemble du territoire

Logement : conseil en gestion durable de l'énergie (Espace INFO ÉNERGIE)

Construction, rénovation : conseils architecturaux, urbanistiques et environnementaux (CAUE)

En savoir plus :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/habitat/permanences-dinformations/>